

Envoyé en préfecture le 14/03/2025

Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le 14 MARS 2025

ID : 026-212601439-20250311-2025\_13-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de LE GRAND-SERRE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**Séance du 11 mars 2025**

**DEPARTEMENT DE LA  
DROME**

Nombre de membres afférents au  
Conseil Municipal :

En exercice	14
Présents	11
Pouvoirs	03
Votants	14
Pour	14
Contre	00
Abstention	00

*Date de la convocation*

*04/03/2025*

L'an deux mille vingt-cinq-----  
et le 11 mars 2025-----

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement  
convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Mme GENTHON Agnès, Maire.

**Présents :** AGERON Jérémy, BORRAS Isabelle,  
CETTIER Nicolas, DUMOULIN Patrick, FÉRÈRE  
Dominique, ROSTAING Marc, SERREE Stéphane,  
THOMAS Monique, VALENÇON Jérémy et  
VALLERANT Jacques

**Absents excusés :** BERNARD Daniel, ORLOWSKI  
François, RIOU Gaëtan,

**Pouvoirs :** BERNARD Daniel à VALENÇON Jérémy,  
RIOU Gaëtan à SERREE et ORLOWSKI François à  
GENTHON Agnès

**Secrétaire de séance :** BORRAS Isabelle

N° 2025-13

**OBJET : Programme d'actions pour l'année 2025 forêt communale du Grand-Serre - ONF**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du programme d'actions pour l'année 2025 en forêt communale du Grand-Serre, conforme au document d'aménagement de notre forêt. Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention à hauteur à ce jour de 60%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- Décide de réaliser, les travaux suivants, prévus par l'Office National des Forêts pour un montant estimatif de 3 970€ HT € :

Travaux sylvicoles (dépressage avec nettoyage de jeune peuplement)

- Charge Madame le Maire de transmettre la présente délibération à l'Office National des Forêts pour la préparation du dossier de financement (demande de subvention etc ...)
- Autorise Madame le Maire à signer les documents pour le montage du dossier.

**Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits par les conseillers municipaux  
présents ou représentés.**

**Extrait certifié conforme.**

**Fait à Le Grand-Serre, le 14 mars 2025**

**Le Maire,**

**Agnès GENTHON**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de GRENOBLE - 2, Place de Verdun-BP 1135 - 38022 GRENOBLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également ce faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)